



**CONSEIL MUNICIPAL D'AUBORD
LE 9 SEPTEMBRE 2020 A 18H30
SALLE DU HANGAR RUE DE LA CAVE
SEANCE SANS PUBLIC AVEC RETRANSMISSION EN DIRECT
SUR FACEBOOK MAIRIE AUBORD**

Présents : Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Isabelle Dos Reis, Mireille Gassier, Lebois Didier, Isabelle Pinon, Tricou Sébastien, Daniel Weyh, Fabian Herrero, Alain Courtois, Christian Carteyrade, Kati Moulet, Pierre-Philippe Carpentier, Françoise Turribio, Josiane Julien, Jean-Pierre Matini, Karine Noguera.

Procuration : Madame Sylvie Devassine donne procuration à Madame Karine Noguera

Absente : Elodie Dolhadille Jansen

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance :

A été désignée, Madame Kati MOULET

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente.

I- INFORMATIONS

Rentrée scolaire : La rentrée s'est bien déroulée, en conformité avec le protocole sanitaire en vigueur. M. Andrieu renvoi au blog des écoles pour plus de renseignements.

II- ORDRE DU JOUR

Délibération n°D2020_043 : Acquisition de terres situées dans le Périmètre de Protection Rapproché « PPR » et dans la Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation du captage du Rouvier : avis des domaines, plan de financement et autorisation de signature des actes et pièces associées.

Monsieur Tricou expose :

La délibération proposée actualise et complète la délibération n°D2018-043 qui définissait les activités et usages prévus des terres situées dans le Périmètre de Protection Rapproché « PPR » et dans la Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation du captage du Rouvier, le plan de financement de leur acquisition et sollicitait l'aide du Département et de l'Agence de l'eau pour leur financement.

L'acquisition de ces terres par la commune bénéficie depuis fin 2018, d'un financement de l'Agence de l'eau et du Département du Gard qui représente un total de 80% du montant de leur acquisition tout frais compris.

La vente au bénéfice de la commune ayant été retardée par des aléas indépendants de la volonté de celle-ci, une nouvelle consultation du Domaine est rendue nécessaire. L'avis rendu en date du 24 août 2020, porte l'estimation de la valeur vénale des terres agricoles à 385 000 euros HT avec une marge d'appréciation de 10% et indique dans le paragraphe 7 que le prix négocié de 436 800 euros HT est

acceptable compte tenu des enjeux liés à la protection pérenne de la qualité de la ressource en eau potable du captage du Rouvier

Ainsi, le coût prévisionnel global de l'acquisition foncière est le suivant :

Cout prévisionnel détaillé Acquisition foncière	Surface	Valeur nette vendeur estimée (12 500 €/ha) (€ H.T.)	Frais Safer (8%) (€ H.T.)	Frais notaire (€ H.T.)	Frais géomètre (€ H.T.)	Côté total (€ H.T.)
Parcelle ZA 239 (hors bâti)	34ha94a39ca	436 800,00	34 944,00	6 630,00	5 000,00	483 374,00 €

Plan de financement :

	Agence de l'eau (55%)	Conseil Départemental (25%)	Mairie de Aubord (20%)	Total
Acquisition foncière et frais annexes	265 855.00	120 843.50	96 674,80	483 374,00
Total	265 855.00	120 843.50	96 674,80	483 374 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé,

Après examen et après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité de :**

- **APPROUVER** le montant prévisionnel de l'acquisition foncière et son plan de financement actualisé,
- **DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce se rapportant à ce dossier et notamment la promesse et l'acte de vente.

III- QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses la séance est levée à 19h50